



N/Réf. : FF/IR

**Objet** : Enquête publique unique préalable  
à l'aliénation de sections de sentiers ruraux

le 4 mai 2023

**ARRETE**  
**N 2023/ 073**

Le Maire de la Commune de VINEUIL,

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le Code Rural et notamment les articles L.161 10 et L.161-10-1 et R.161-25 à R.161-27.

**Vu** le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment le chapitre IV du titre III du livre 1<sup>er</sup> relatifs aux enquêtes publiques

**Vu** le décret n°2015-955 en date du 31 juillet 2015 modifiant la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux

**Vu** la délibération en date du 15 décembre 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure d'aliénation d'une section de chemin rural n°4 dit du « moulin à vent » entre la parcelle cadastrée EL n°124 et la parcelle EL n°122 située à Vineuil (41350) délimitée à son entrée par l'impasse de la Conandière et à sa sortie par la RD 174 appartenant au Département de Loir et Cher.

**Vu** la délibération en date du 27 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire d'engager l'enquête publique préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux lieudit « les bois jardins » situés dans le périmètre de la tranche 4, 5 et 6 de la ZAC Multisites.

**Vu** le dossier d'enquête constitué en vue de l'aliénation d'une section de chemin rural n°4 dit du « moulin à vent » entre la parcelle cadastrée EL n°124 et la parcelle EL n°122 située à Vineuil (41350) délimité à son entrée par l'impasse de la Conandière et à sa sortie par la RD 174 appartenant au Département de Loir et Cher.

**Vu** le dossier d'enquête constitué en vue de l'aliénation des sections de chemins ruraux lieudit « les bois jardins » situés dans le périmètre de la tranche 4, 5 et 6 de la ZAC Multisites.

**Vu** la liste des commissaires enquêteurs

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : une enquête publique unique relative au :

- Projet d'aliénation d'une section de chemin rural n°4 dit du « moulin à vent » entre la parcelle cadastrée EL n°124 et la parcelle EL n°122 située à Vineuil (41350) délimité à son entrée par l'impasse de la Conandière et à sa sortie par la RD 174 appartenant au Département de Loir et Cher.
- Projet d'aliénation des sections de chemins ruraux lieudit « les bois jardins » situés dans le périmètre de la tranche 4, 5 et 6 de la ZAC Multisites.

Se déroulera pendant une durée de : **15 jours consécutifs du 30 mai 2023 de 09h00 au 13 juin 2023 à 17h00 inclus en Mairie de VINEUIL (Loir et cher)**

**ARTICLE 2** : Monsieur Guy SCHNOERING, ancien délégué régional en retraite, est nommé Commissaire-Enquêteur

**ARTICLE 3** : Ladite enquête sera ouverte **le 30 mai 2023 à la Mairie de Vineuil** où les pièces de chacun des deux dossiers seront déposées pendant 15 jours pleins et consécutifs du **30 mai 2023 au 13 juin 2023** inclusivement les :

|                                  |                  |       |               |
|----------------------------------|------------------|-------|---------------|
| Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi | de 09H00 à 12H00 | et de | 13H30 à 17H00 |
| Jeudi                            | de 10H00 à 12H00 | et de | 13H30 à 18H45 |

**ARTICLE 4** - Les observations formulées par le public seront enregistrées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet. Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci recevra le public **à la Mairie de Vineuil**

- le Mercredi 31 mai 2023 de 14h00 à 17h00
- le Mardi 13 juin 2023 de 14h00 à 17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre. Les courriers sont à adresser à l'adresse suivante : monsieur le commissaire enquêteur • mairie de Vineuil • rue de la république • B.P.20004 • 41350 VINEUIL ou par voie électronique à l'adresse mail de la mairie (mairie.vineuil@vineuil41.fr)

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune ([www.vineuil41.org](http://www.vineuil41.org)) du **30 mai 2023 de 09h00 au 13 juin 2023 à 17h00** inclusivement **en Mairie de VINEUIL (Loir et cher)**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune de Vineuil.

**ARTICLE 5** – Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Cet avis fera l'objet d'un affichage en mairie 15 jours au moins avant le début de l'enquête

Le présent arrêté sera publié dans la commune par voie d'affichage, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci sur les panneaux réservés à cet effet en mairie et à l'entrée des chemins ruraux concernés.

L'avis et le présent arrêté seront mis en ligne sur le site de la commune ([www.vineuil41.org](http://www.vineuil41.org))

**ARTICLE 6** – À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire les dossiers et le registre d'enquête accompagnés de ses conclusions motivées et de ses avis séparés pour chacun des dossiers d'enquête. Ces documents seront laissés à disposition du public pendant une durée d'un an en Mairie de VINEUIL (Loir et Cher).

**ARTICLE 7** – À l'issue de l'enquête et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal statuera définitivement sur la réalisation du projet.

Lorsque les conclusions du Commissaire Enquêteur sont défavorables, le Conseil Municipal peut passer outre par une délibération motivée.

**ARTICLE 8** – Le présent arrêté, accompagné des pièces de l'affaire, sera transmis au représentant de l'État.

A VINEUIL, le 4 mai 2023

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis au représentant de l'État le : 05/05/2023

N° transmission 2-2023-05-05T09:59:15.00

N° unique de l'acte 041-214 192956-2023 05 04-2023-073-RU

Publié le 05/05/2023  
Affiché le  
François FROMET

Le Maire



François FROMET